



## À LA UNE

### CÉRÉMONIE DE PRÉSENTATION DES VOEUX DU NOUVEL AN AU PRÉSIDENT DU SÉNAT



Le Président du Sénat, SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO

Le jeudi 09 février 2023, le siège du Sénat à Yamoussoukro a abrité la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux de nouvel an au Président du Sénat, SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO.

A cette occasion, les Sénateurs ont salué, par la voix de la vice-Présidente Sarra FADIKA SAKO, le leadership du Président Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO qui a permis à la Chambre Haute du Parlement ivoirien de prendre toute sa place dans l'environnement institutionnel et politique de notre pays.

Soulignant les qualités remarquables du Président du Sénat, Mme Sarra FADIKA SAKO a renouvelé l'engagement et la détermination de l'ensemble des Sénateurs à travailler continuellement, aux côtés de SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, pour le renforcement et le rayonnement de la Chambre Haute du Parlement.

Dans son intervention, le Président du Sénat n'a pas manqué de féliciter les Sénateurs pour la qualité de leur action parlementaire. Il s'est dit reconnaissant et fier « de siéger auprès d'hommes et de femmes de grande compétence, de dévouement impressionnant et dotés d'un sens du devoir élevé ».

Tout en leur souhaitant une excellente année 2023 pleine de santé, le Président Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO a invité les Sénateurs à poursuivre le travail, avec la même énergie et la même rigueur, vers

l'édification d'une Institution parlementaire au service de la démocratie et du développement.



Cette cérémonie avec les Sénateurs a été précédée de la présentation de vœux des membres du personnel administratif et technique du Sénat au Président Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO.

Monsieur TOURÉ Ousmane Samassi, Secrétaire Général Adjoint du Sénat a, au nom du personnel, souhaité une excellente et exceptionnelle année 2023 au Président du Sénat, à son épouse ainsi qu'à l'ensemble de sa famille.

Traduisant la joie et la fierté du personnel de travailler dans de bonnes conditions, le Secrétaire Général Adjoint a exprimé sa reconnaissance au Président du Sénat pour l'ensemble de ses actions qui garantissent le bien-être des agents de l'Institution.

En retour, le Président du Sénat a félicité les membres du personnel pour la qualité du travail fourni qui permet au Sénat d'atteindre ses objectifs.

Pour le Président Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, le personnel du Sénat est la pierre angulaire du fonctionnement de l'Institution. Ce faisant, il a exhorté l'ensemble du personnel à continuer de travailler pour le rayonnement de l'Institution.

Notons qu'au cours de cette cérémonie de présentation de vœux, le personnel du Sénat a offert un présent au Président Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO.



## UNE DÉLÉGATION DU GROUPE D'AMITIÉ FRANCE - AFRIQUE DE L'OUEST DU SÉNAT FRANÇAIS EN VISITE AU SÉNAT IVOIRIEN



Audience du Président du Sénat SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO accordée à M. André REICHARDT, Président du groupe d'amitié France-Afrique de l'Ouest, Sénateur du Bas-Rhin et sa délégation

Une délégation du groupe d'amitié France-Afrique de l'Ouest du Sénat français a effectué une visite d'amitié et de travail au Sénat ivoirien, le mardi 21 février 2023 à Yamoussoukro.

Cette délégation a été reçue en audience par SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, Président du Sénat de Côte d'Ivoire, au siège de l'Institution.

Conduite par M. André REICHARDT, Président du groupe d'amitié France-Afrique de l'Ouest, Sénateur du Bas-Rhin, cette délégation française était présente en Côte d'Ivoire dans le cadre du renforcement de la collaboration avec leurs homologues ivoiriens.

Elle était composée de M. Patrice JOLY, Président délégué pour la Sierra Leone, Sénateur de la Nièvre ; Mme Nathalie GOULET, Vice-Présidente, Sénatrice de l'Orne ; M. Abdallah HASSANI, Vice-Président, Sénateur de la Mayotte ; M. Xavier DUPRIEZ, Secrétaire Exécutif du groupe d'amitié.

Rappelons que cette visite des Sénateurs français en Côte d'Ivoire fait suite à la mission conduite par le Président du Sénat ivoirien au Sénat français, les 24 et 25 octobre 2022.



Séance de travail des membres des deux groupes d'amitié

A la suite de la rencontre avec le Président Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, la délégation française a eu une séance de travail avec le groupe d'amitié Côte d'Ivoire d'Ivoire-France, présidé par M. Alain COCAUTHREY.

Au cours de cette rencontre, les Sénateurs des deux groupes d'amitié ont abordé plusieurs sujets d'intérêt commun.

Il s'agit entre autres de la coopération décentralisée et des actions de partenariats entre les villes françaises et ivoiriennes ; de l'accompagnement du Sénat pour trouver des partenaires français dans le domaine de la transformation des produits agricoles et enfin des conditions de réalisation d'un colloque sur la lutte contre le terrorisme.

Au terme de cette séance de travail, les deux groupes d'amitié ont traduit leur reconnaissance et leur

gratitude aux Présidents des deux institutions, Messieurs Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO et Gérard LARCHER, initiateurs de cette fructueuse coopération bilatérale.



M. Alain COCAUTHREY, Président du groupe d'amitié Côte d'Ivoire-France (à gauche) remet un présent à M. André REICHARDT, Président du groupe d'amitié France-Afrique de l'Ouest.



Photo de famille

## CÉRÉMONIE D'HOMMAGE DU SÉNAT AU VICE-PRÉSIDENT OLLO ANOUMAN GERMAIN



Le Président du Sénat et son épouse lors de la Cérémonie d'hommage du Sénat au Sénateur OLLO Anouman Germain

Le Sénat de Côte d'Ivoire a rendu un dernier hommage au défunt Sénateur OLLO Anouman Germain, vice-Président chargé du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, ce jeudi 02 février 2023 à la permanence de l'Institution à Abidjan.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence des membres de la famille, des Sénateurs, d'une délégation de Députés, d'une délégation de membres du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel, de représentants de plusieurs autres institutions et du Ministère d'État en charge des relations avec les Institutions de la République.

Dans son oraison funèbre, le Président du Sénat, SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, a salué la mémoire d'un Grand Serviteur de la Côte d'Ivoire. Il a rappelé les qualités humaines et professionnelles de l'illustre disparu, ainsi que sa contribution à l'édification du Sénat.

Après les honneurs militaires funèbres, le Président du Sénat a remis officiellement, à la famille du défunt, le drapeau national, symbole de la reconnaissance par l'État des services rendus par l'illustre disparu à la Nation.

Né le 10 mai 1951, le vénérable OLLO Anouman Germain était Sénateur élu de la région du Sud Comoé. Il a été rappelé à Dieu le mercredi 28 décembre 2022 à Istanbul en Turquie.



Le Président du Sénat remet à la veuve du défunt Sénateur le drapeau national

## DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

### LE PRÉSIDENT DU SÉNAT REÇOIT LE NOUVEL AMBASSADEUR D'ALGÉRIE EN CÔTE D'IVOIRE

Le Président du Sénat, SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, a reçu en audience, le lundi 06 février 2023, à la Permanence de l'Institution à Abidjan, SEM Idriss

BOUASSILA, nouvel Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Algérienne Démocratique et Populaire près la République de Côte d'Ivoire.

A sa sortie d'audience, SEM Idriss BOUASSILA a salué l'excellence des relations entre la Côte d'Ivoire et l'Algérie. Il a traduit la volonté de son

pays d'œuvrer pour le renforcement de la coopération entre les deux nations sur le plan commercial, économique et culturel.

Le diplomate Algérien s'est félicité de la tenue de la cérémonie de remise du Prix Félix Houphouët-Boigny de l'UNESCO pour la Recherche de la

Paix à Yamoussoukro ; événement qu'il a qualifié de fierté pour toute l'Afrique.

A son tour, le Président du Sénat a souhaité la bienvenue en Côte d'Ivoire au nouvel Ambassadeur Algérien. Saluant la bonne qualité des rapports entre les deux pays, SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO a annoncé

l'instauration d'un groupe d'amitié entre les Sénats ivoirien et algérien pour aborder les questions relatives aux collectivités locales.

Par ailleurs, le Président du Sénat a évoqué l'exemple de l'Algérie dans le domaine de l'éducation-formation dont pourrait s'inspirer la Côte d'Ivoire.



SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, Président du Sénat (à droite) et SEM Idriss BOUASSILA, nouvel Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Algérienne Démocratique et Populaire près la République de Côte d'Ivoire.

### L'AMBASSADEUR D'IRAN EN CÔTE D'IVOIRE REÇU EN AUDIENCE PAR LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

Le lundi 6 février 2023, le Président du Sénat, SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, s'est entretenu avec SEM Amir HOSSEIN NIKBIN, nouvel Ambassadeur

d'Iran en Côte d'Ivoire, à la permanence de l'Institution à Abidjan.

S'inscrivant dans le cadre de la diplomatie parlementaire, cette rencontre a été l'occasion pour les deux personnalités de passer en revue les points de coopération entre la Côte d'Ivoire et l'Iran avec des perspectives de collaboration dans le domaine parlementaire.

Au terme de sa rencontre avec le Président du Sénat, le diplomate iranien a salué le dynamisme de l'économie ivoirienne qui fait de la Côte d'Ivoire un pays leader en Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, il a indiqué que l'Iran envisageait tirer parti de cette position stratégique de la Côte d'Ivoire dans la sous-région, à travers une coopération plus renforcée.

SEM Amir HOSSEIN NIKBIN a également invité le Président du Sénat pour une visite officielle en Iran.

A son tour, le Président Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO a indiqué que l'Iran était une grande nation dont l'expérience dans de nombreux domaines pourrait servir d'exemple à la Côte d'Ivoire. Il a rappelé que les deux pays entretenaient des liens d'amitié et de coopération depuis le Président Félix HOUPHOUËT-BOIGNY.

Notons que du 18 au 25 janvier 2023, à l'initiative de la Première Dame de la République Islamique d'Iran, deux Sénatrices ont effectué une mission à Téhéran dans le cadre du 1er Congrès International des femmes influentes sous le thème "Femmes, Spiritualité et Justice".



SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, Président du Sénat (à droite) et SEM Amir HOSSEIN NIKBIN, nouvel Ambassadeur d'Iran en Côte d'Ivoire, à la permanence de l'Institution à Abidjan.

## ACTIVITÉS À LA LOUPE

### CÉRÉMONIE DE REMISE OFFICIELLE DU PRIX FÉLIX HOUPHOUËT BOIGNY - UNESCO POUR LA RECHERCHE DE LA PAIX



Remise du Prix Félix Houphouët-Boigny - UNESCO pour la recherche de la Paix à Mme Angela MERKEL, ancienne Chancelière d'Allemagne

Yamoussoukro, la capitale ivoirienne a abrité, le mercredi 08 février 2023, la cérémonie officielle de remise du Prix Félix Houphouët-Boigny - UNESCO pour la recherche de la Paix à la lauréate, Mme Angela MERKEL, ancienne Chancelière d'Allemagne.

Le Président du Sénat, SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, ainsi que plusieurs Sénateurs ont pris part à cette grande messe de la Paix qui a vu la participation des Présidents Macky SALL du Sénégal, Président de l'Union Africaine, Général El Moctar Umaro Sissoko Embaló de la Guinée Bissau, Président de la CEDEAO, Nana Addo Dankwa Akufo-Ado du Ghana et Georges WEAH du Libéria.

Le Prix Félix Houphouët-Boigny-UNESCO pour la recherche de la Paix 2022 a été décerné à Mme Angela MERKEL pour sa décision courageuse, prise en 2015, d'accueillir plus de 1,2 million de réfugiés venus notamment de Syrie, d'Irak, d'Afghanistan et d'Erythrée.

Créé en 1989, ce Prix honore chaque année des personnes, des institutions ou organismes privés ou publics ayant contribué de manière significative à la promotion, à la recherche, à la sauvegarde ou au maintien de la paix, conformément à la charte des nations unies et à l'Acte constitutif de l'UNESCO.

### VISITE GUIDÉE DE L'ONG PLAYDOO INTERNATIONAL CÔTE D'IVOIRE AU SÉNAT

Le Sénat de Côte d'Ivoire a ouvert ses portes à une délégation de l'ONG Playdoo International Côte d'Ivoire, initiatrice du « Parlement des femmes », le vendredi 10 février 2023 à Yamoussoukro.



[www.senat.ci](http://www.senat.ci)

Conduite par le Directeur Exécutif de l'ONG, M. Donatien GOUGOUA, la délégation a pu découvrir le Sénat à travers une visite guidée du siège et du bâtiment administratif suivie d'une rencontre d'échanges avec des responsables administratifs de l'Institution, notamment Mme Nakloba SOUARÉ, Directrice des Ressources Humaines et Mme Ursuline DAH KOUYATÉ, Directrice de la Législation et du Contrôle.

Cette rencontre a été, également, l'occasion pour l'ONG Playdoo International Côte d'Ivoire de récompenser les lauréats de la première édition de la compétition interuniversitaire de débats sur le genre, parrainée par le Président du Sénat, SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO.

Pour leurs activités à Yamoussoukro, les visiteurs ont également bénéficié du soutien de la Présidente du Caucus des Femmes Sénateurs de Côte d'Ivoire, Mme Maïmouna DOSSO.

L'ONG Playdoo International Côte d'Ivoire est une association de bienfaisance qui œuvre au bien-être des populations vulnérables, particulièrement les femmes et les enfants en milieu rural et urbain. Elle s'est donnée pour mission d'apporter des solutions aux problèmes qui minent les communautés, par la formation ainsi que l'alphabétisation des femmes et des jeunes afin qu'ils accèdent à l'autonomisation.



Photo de famille avec la délégation de l'ONG Playdoo International Côte d'Ivoire

## VISITE DE L'UNITÉ INDUSTRIELLE PLASTICA CI PAR UNE DÉLÉGATION DU SÉNAT

Le vendredi 24 février 2023, le Président du Sénat, SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, a effectué une visite de l'unité industrielle PLASTICA CI, située dans la commune de Koumassi et spécialisée dans la plasturgie.

Il était accompagné pour cette visite de Mme Diaby Makani, Vice-Présidente du Sénat, du Sénateur Bakary Ouattara, Président de la Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et l'Environnement, du Sénateur N'Dohi Yapi Raymond,

ancien Maire de Koumassi, et de la Sénatrice Anikpo Emillienne.

Le Maire de Koumassi était représenté par son premier adjoint, M. Narcisse Ballet.

Après plusieurs années d'existence, les dirigeants de cette entreprise ont souhaité présenter leurs unités industrielles à SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, qui les a vu naître lorsqu'il occupait les fonctions de Ministre en charge de l'Industrie.

A travers cette visite ponctuée de présentations et d'échanges, la délégation du Sénat a voulu toucher du doigt la réalité de l'économie dans les entités décentralisées, relativement à sa mission de représentation des collectivités territoriales.

Dans cette dynamique, le Président du Sénat a saisi cette occasion pour annoncer des missions parlementaires sur le terrain pour mieux cerner les réalités locales afin de renforcer davantage la qualité de la loi sur les questions de développement des territoires.



Visite des usines de PLASTICA par le Président du Sénat

## AVIS

### LE SÉNAT PLEURE LE SÉNATEUR MANOU BI KOUÉLI

Le Sénateur MANOU Bi Koueli, membre de la Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT), a tiré sa révérence, le mardi 28 février 2023 à Abidjan, à l'âge de 70 ans.

Cette triste nouvelle plonge une fois de plus l'Institution dans le deuil.

Le Sénat de la République de Côte d'Ivoire, avec à sa tête le Président Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, voudrait exprimer ses sincères condoléances au Président de la République, à la famille du défunt, ainsi qu'à l'ensemble des Ivoiriens.

Que son âme repose en paix.



## BON À SAVOIR

### LES MOTIONS PRÉJUDICIELLES

(Article 71 du Règlement)

La motion préjudicielle ou incidente a pour objet de subordonner la poursuite du débat en séance plénière, à la réalisation d'une ou plusieurs conditions.

Ainsi, la motion préjudicielle tend, soit à l'ajournement du débat jusqu'à la réalisation de ces conditions, soit au renvoi devant la Commission saisie au fond, de tout ou partie du texte en discussion.

Elle peut être soulevée à tout moment au cours de la discussion générale jusqu'à la clôture.

Lorsqu'il s'agit d'un texte inscrit par priorité à l'ordre du jour sur demande du Président de la République, la Commission doit présenter ses conclusions au cours de la même séance, sauf accord du Président.

Une demande de renvoi en Commission qui n'émane ni du Président ni de la Commission saisie au fond, est irrecevable lorsqu'un vote est déjà intervenu sur une demande de renvoi portant sur l'ensemble du texte.

Le renvoi à la Commission saisie au fond est de droit si celle-ci le demande ou l'accepte.

Dans les débats ouverts sur la question, seuls ont droit à la parole, l'auteur de la motion préjudicielle ou son représentant, un orateur d'opinion contraire, le Président ou le rapporteur de la Commission saisie au fond.

L'auteur de la motion dispose de :

- dix (10) minutes maximum pour présenter la question ;
- cinq (05) minutes pour les débats portant sur l'ensemble du projet ou de la proposition de loi ou de résolution en discussion.

Le rapporteur dispose de cinq minutes pour exposer l'avis de la Commission.

#### Directeur de publication :

Roland KATOU

#### Rédaction :

Direction de l'Information Documentaire et de la Communication

#### Crédits Photos :

Sénat de Côte d'Ivoire sauf mentions

#### Production :

Sénat de Côte d'Ivoire

Boulevard de la Basilique B.P. 1546

Yamoussoukro

Contact: (+225) 27 30 61 81 50

Email: [contact@senat.ci](mailto:contact@senat.ci)

[www.senat.ci](http://www.senat.ci)



Scannez-moi pour accéder au site internet du Sénat